

# RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2024



Le  
Thillay



# INTRODUCTION

**Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, c'est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le DOB constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

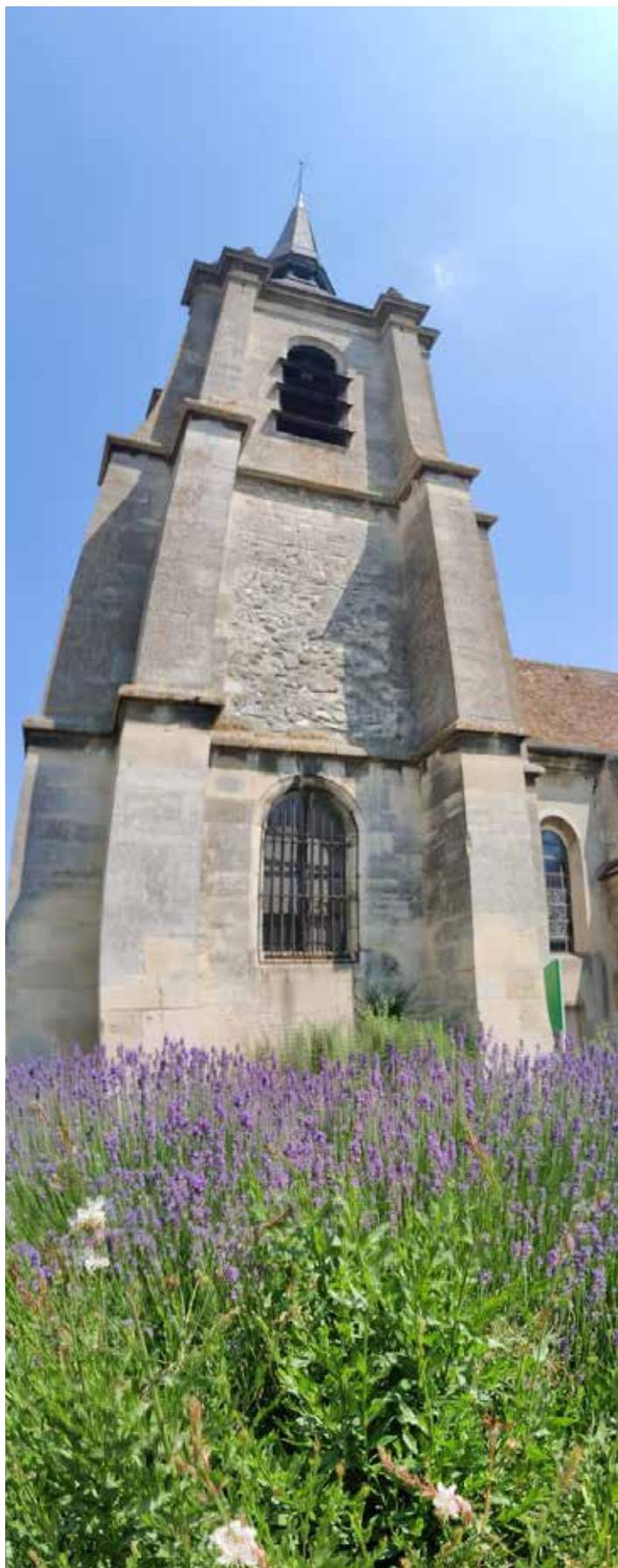
Les orientations budgétaires correspondent à l'évolution prévisionnelle de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'investissements.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la Ville dans un délai d'un mois après son adoption conformément aux dispositions du décret n°2016-834 du 23/06/2016.

En temps d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les paramètres et les contraintes, mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables.

Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

Le vote du budget de la ville est programmé à la séance du conseil municipal du 13 Mars 2024.



# SOMMAIRE



1

## PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

A - LA COMMUNE DE LE THILLAY

B - LA FEUILLE DE ROUTE :  
PROJET D'ADMINISTRATION

2

## UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL TENDU

3

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

4

## BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : BILAN 2023

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5

## LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2024

A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

B - LES PROJETS 2024 À DESTINATION  
DU PERSONNEL

6

## ANNEXE

PROJECTION SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

# 1

# PRÉSENTATION

## DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

### A - LA COMMUNE DE LE THILLAY

Le Thillay est une ville située dans le département du Val-d'Oise (95) en région Île-de-France.

Le Thillay se situe sur les rives du Croult au cœur de la plaine de France, au nord-est de Paris.

La commune est limitrophe, avec plusieurs communes :

- Gonesse,
- Goussainville,
- Roissy-en-France
- Vaudherland.

La ville de Le Thillay fait partie des 42 communes membres de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

L'INSEE identifie Le Thillay comme une commune urbaine.



1

# PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

## QUELQUES

CHIFFRES



**67 M**

VALORISATION DE L'ALTITUDE



**4 597**

HABITANTS (SOURCE INSEE 2020)



**3.94 km<sup>2</sup>**

SUPERFICIE DE LA COMMUNE

## MAIS AUSSI...



ECOLE DE MUSIQUE



ECOLE DE DANSE



ECOLE  
D'ARTS PLASTIQUES



ECOLE



CRÈCHE



POLICIERS  
INTERCOMMUNAUX



BIBLIOTHÈQUE  
INTERCOMMUNALE



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE



STADE



GYMNASE

# 1

# PRÉSENTATION

## DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

### UN POINT D'HISTOIRE DE LA VILLE

Dans le milieu des années 80, les nombreuses découvertes faites lors de fouilles archéologiques organisées dans le secteur de la Vieille Baune atteste de la présence d'un village gaulois s'étalant sur plus de 2 hectares et comportant une importante station balnéaire.

Habité entre le 1er et le 6ème siècle, ce site fût finalement abandonné et les derniers habitants se sont établis le long de la Vallée du Croult, à l'emplacement de l'actuel village.

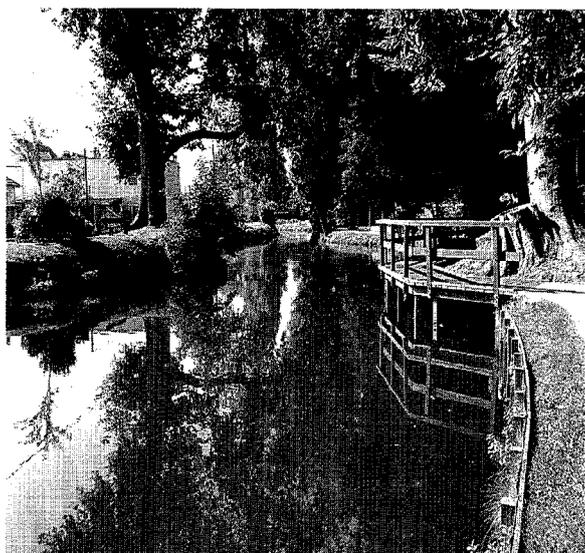
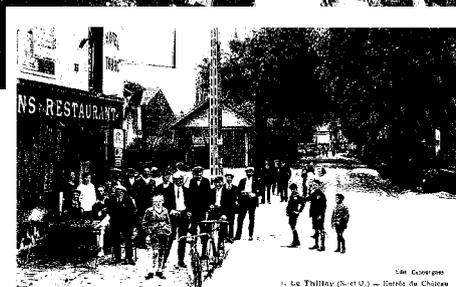
Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, Le Thillay est un village au caractère exclusivement rural bénéficiant d'une forte activité agricole.

C'est à partir de la Libération que le développement économique du village s'enclenche. Il s'est accompagné du lotissement progressif des terrains agricoles, notamment dans les quartiers dits des Grands Champs, de l'Avenir et du Château.

Au début des années soixante, un ensemble immobilier en copropriété a été réalisé, participant à l'accroissement sensible de la population locale.

Dans les années 1980 et 1990, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), au lieu-dit des Courbéantes, s'ajoutant à un processus de construction neuve sur des surfaces plus réduites qu'auparavant, a contribué à accroître davantage la population du village.

Aujourd'hui, la commune de Le Thillay est devenue une ville de plus de 4 500 habitants, selon l'INSEE. La ville s'est enrichie d'infrastructures modernes et pratiques telles qu'un gymnase, un stade...



## LES DIFFÉRENTS SITES DE LA VILLE

### L'ÉGLISE

L'église Saint-Denys de Le Thillay est une église catholique paroissiale qui fut construite sur les ruines d'un ancien sanctuaire celtique.

Elle fut par la suite un lieu de culte gallo-romain.

L'église date presque entièrement du **XVI<sup>e</sup> siècle**, et est représentative de la reconstruction après la Guerre de Cent Ans.

L'intérieur est sobre et comporte des colonnes cylindriques demi-engagées (*partiellement encastrées dans le mur*). Les clés de voûtes pendantes sont particulièrement ouvragées.

De nombreux objets présentent un intérêt patrimonial : des statues (*Saint-Denys, le Christ en croix ou encore le Saint Jean et la Vierge en Majesté*).

L'église Saint-Denys a été inscrite aux monuments historiques par arrêté du 5 novembre 1965.

Elle fait partie d'un regroupement paroissial avec les villes de Fontenay-en-Parisis, Goussainville et Vaud'herland.



### LE LAC

Le Lac, historiquement faisait partie du domaine du château. Il prend sa source à Goussainville, la ville voisine, dans les anciennes cressonnières.

Durant de nombreuses années, il fut le centre des fêtes du village autour duquel étaient organisés des animations, des jeux et des baignades.

Progressivement, une vie sociale s'est structurée autour de ce site qui fût classé en 1974. Dès lors, le lac fut protégé et aménagé en conséquence.

Aujourd'hui, le Lac est reconnu comme un lieu de quiétude pour les thillaysiens.

Il est très apprécié des pêcheurs et des promeneurs.



# 1

# PRÉSENTATION

## DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

### LES JARDINS FAMILIAUX DE LA COMMUNE

Les jardins familiaux de la commune de Le Thillay ont été initiés depuis 2017. Ils sont gérés par les services municipaux.

Les jardins familiaux sont une partie importante de la politique des espaces verts de la ville.

En effet, 54 parcelles de jardin d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> sont louées pour une durée d'un an renouvelable.

Les jardins familiaux sont aménagés de manière à offrir un cadre agréable et propice à la culture.

Chaque parcelle est équipée d'une cabane de jardin et d'un point d'eau mutualisé.

Les jardins sont également sécurisés pour éviter les intrusions et les vols.

La ville de Le Thillay souhaite encourager les habitants à s'impliquer dans la politique de développement durable en pratiquant le jardinage écologique dans les jardins familiaux.

L'équipe municipale souhaite transformer les jardins familiaux en jardins éco-familiaux, en intégrant :

- des espaces potagers,
- des composteurs,
- des récupérateurs d'eau de pluie.

Les jardiniers seront ainsi encouragés à utiliser des engrais naturels, à pratiquer la culture biologique et à ne pas utiliser de pesticides nocifs pour l'environnement.

Prochamment un règlement intérieur sera rédigé pour installer les nouveaux jardins éco-familiaux.



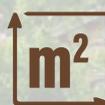
### QUELQUES

#### CHIFFRES



**54 PARCELLES**

AVEC 1 POINT D'EAU ET UN CHALET



**100 m<sup>2</sup>**

PAR PARCELLE

# 1

# PRÉSENTATION

## DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

### B - LA FEUILLE DE ROUTE : PROJET D'ADMINISTRATION

Un projet d'administration (PA) est un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent municipal doit évoluer, le rôle de chaque composante de l'administration et son engagement pour le service public.

Ce projet constitue le fil rouge du travail et vise clairement à se donner les moyens de dépasser les contraintes pour réaliser efficacement le programme municipal, et donc, répondre aux aspirations des thillaysiens, comme exprimé lors de la dernière élection municipale.

Le projet d'administration intitulé **#LETHILLAYAVANCE** constitue parfaitement la déclinaison opérationnelle du projet politique porté par Patrice Gebauer et son équipe municipale.

Le PA définit les grands enjeux, les objectifs, les projets et actions à mener jusqu'à la fin du mandat.

Cette feuille de route regroupe 5 orientations stratégiques déclinées en actions opérationnelles détaillées comme suit :



# 2

## UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL TENDU

Le projet de budget, qui a été présenté le 27 septembre en Conseil des ministres, est affecté par un environnement économique morose qui a conduit l'exécutif à réviser en baisse à 1,4 %, contre 1,6 %, sa prévision de croissance du produit intérieur brut pour l'an prochain.

La charge de la dette, estimée à 38,6 milliards pour 2023, devrait atteindre 48,1 milliards en 2024 – soit l'équivalent du budget prévu pour la défense – et jusqu'à 74,4 milliards en 2027. Le projet de budget, qui a été présenté le 27 septembre en Conseil des ministres, est affecté par un environnement économique morose qui a conduit l'exécutif à réviser en baisse à 1,4 %, contre 1,6 %, sa prévision de croissance du produit intérieur brut pour l'an prochain.

La charge de la dette, estimée à 38,6 milliards pour 2023, devrait atteindre 48,1 milliards en 2024 – soit l'équivalent du budget prévu pour la défense – et jusqu'à 74,4 milliards en 2027.

Dans ce contexte plus difficile, le gouvernement

entend donner des gages de sérieux budgétaire.

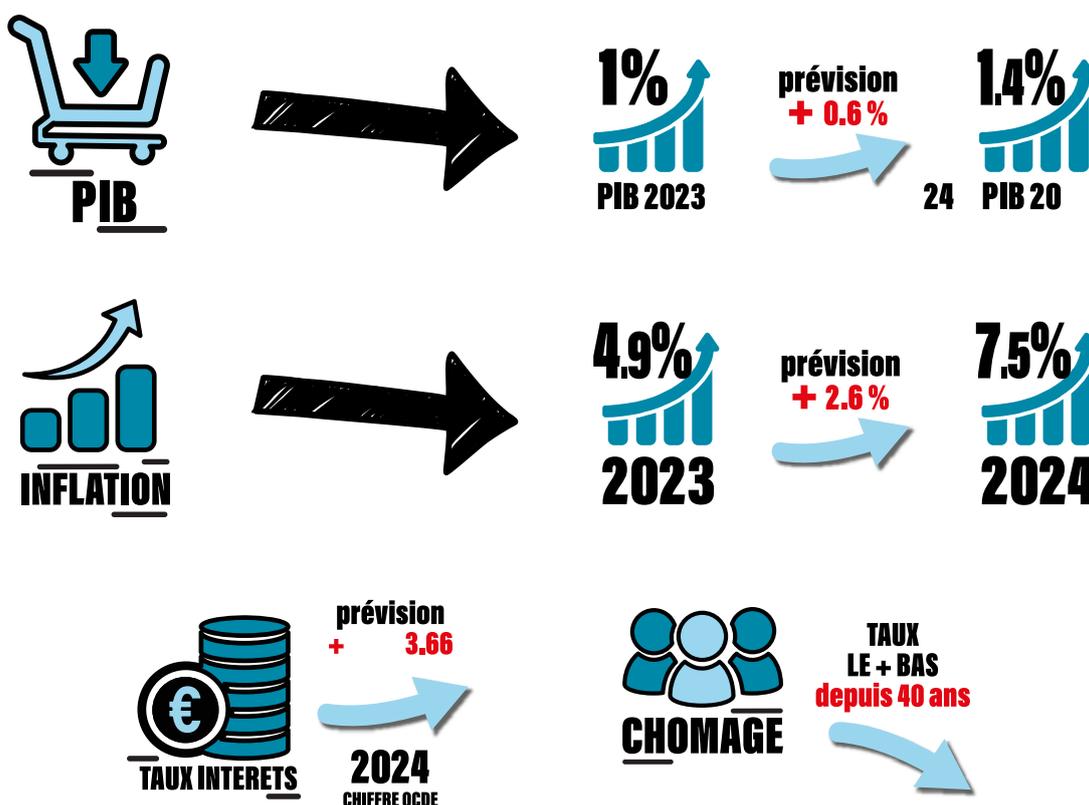
Il ambitionne de réduire l'endettement du pays de 111,8 % du PIB à 108,1 % en 2027.

Le déficit public devrait passer de 4,9 % en 2023 du PIB à 4,4 % en 2024 puis 2,7 % à la fin du quinquennat, sous l'objectif européen des 3 %.

Après une légère reprise en début 2023, la croissance mondiale devrait être en hausse continue mais modérée par effet des politiques monétaires resserrées, de la baisse de la consommation et du ralentissement de l'économie chinoise.

En parallèle, l'inflation reflue, grâce à la baisse des prix de l'énergie, la dissipation des tensions d'approvisionnement et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse de prix.

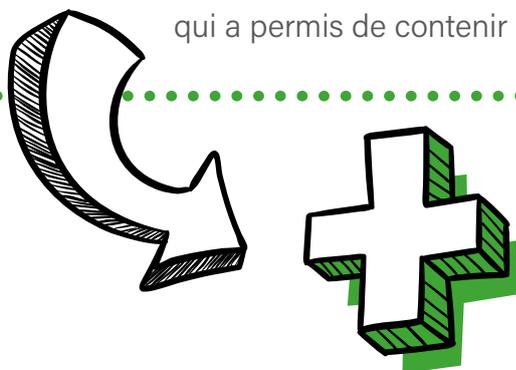
Les tensions restent marquées sur l'alimentation. En conséquence, les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise :



# UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE

## ET BUDGÉTAIRE NATIONAL TENDU

Le gouvernement compte ainsi réaliser  
**16 MILLIARDS D'ÉCONOMIES EN 2024**,  
 dont l'essentiel (10 milliards d'euros) proviendra de  
 la **SUPPRESSION** progressive **DU BOUCLIER TARIFAIRE POUR L'ÉLECTRICITÉ**,  
 qui a permis de contenir les factures.



S'y ajouteront les **RÉDUCTIONS DES AIDES AUX ENTREPRISES**  
 (4,5 milliards) **ET À LA POLITIQUE DE L'EMPLOI** (1 milliard) ainsi que  
 700 millions issus de la réforme de l'assurance-chômage.



# 3

# PROJET DE LOI DE FINANCES

## 2024

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèveront à **54,1 milliards d'euros**, hors mesures exceptionnelles, précise un rapport rendu public le 16 juillet 2023 par le ministre délégué des Comptes publics.

Par rapport à l'an dernier, le soutien de l'État aux collectivités augmente tant en fonctionnement qu'en investissement ; toutefois le Gouvernement n'a pas indexé les mesures budgétaires sur l'inflation, comme le réclament les associations d'élus.

Ainsi, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne change pas :

**26,9 milliards d'euros** (ce qui renouvelle la hausse de 320 millions d'euros intervenue en 2023).

Les dotations de soutien à l'investissement local atteindront 2 milliards d'euros. Le « fonds vert » de soutien aux collectivités locales destiné à accompagner la transition écologique, qui s'élevait à 2 milliards d'euros en 2023, passe à 2,5 milliards d'euros en 2024.

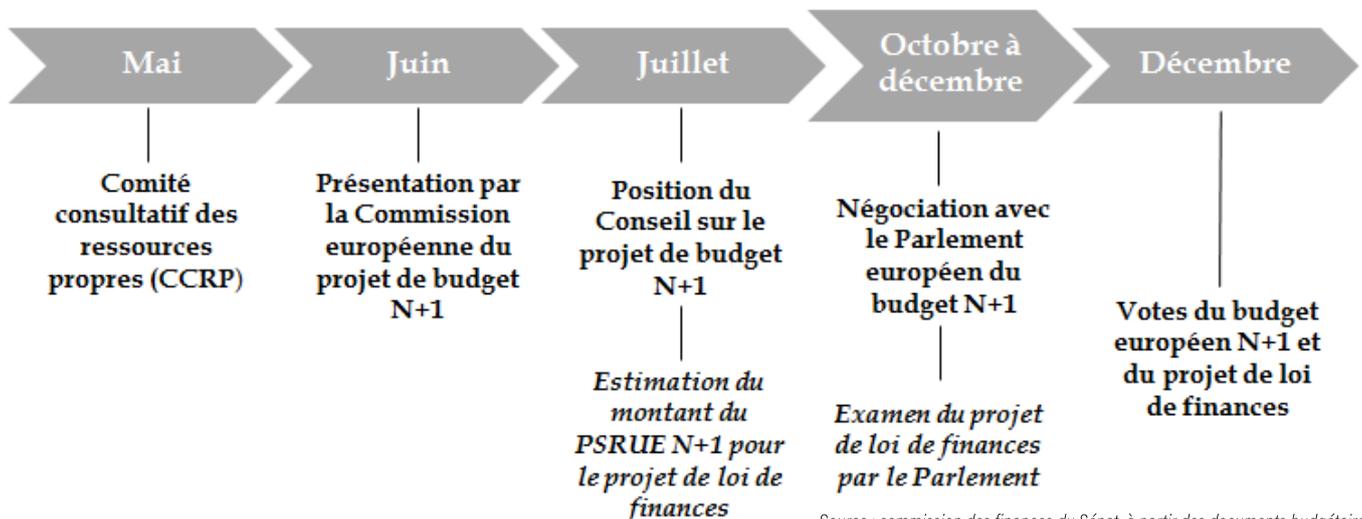
Les concours financiers de l'État aux collectivités participeront au verdissement des dépenses publiques.

Après la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront à leur tour cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur, respectivement, de 25 % et 20 % ; soit un soutien supplémentaire à la transition écologique de 200 000 euros.

Dans le même temps, après une progression de 17 millions d'euros en 2023 qui l'avait portée à 41 millions d'euros, la dotation biodiversité atteindra 100 millions d'euros en 2024, conformément aux annonces faites par la Première ministre lors du lancement du plan France ruralités, annoncé le 15 juin dernier.

Par ailleurs, l'effort d'investissement des collectivités continuera de bénéficier d'un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dynamique.

**Montant total attendu en 2024 est de 71 milliards d'euros.**



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

# 3

# PROJET DE LOI DE FINANCES

2024

Pour cette nouvelle année, les communes ne bénéficieront plus, en revanche, du dynamisme constaté en 2023 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal (59 % des recettes fiscales), qui augmenterait de 9,4 % en raison d'une évolution des bases tirée par la revalorisation forfaitaire de 7,1 % et d'une hausse des taux de l'ordre de 2,6 % en moyenne nationale.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ne devraient pas retrouver immédiatement leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière.

En parallèle, la forte hausse des prix actuelle devrait s'étaler sur toute l'année 2024 même si les économistes et le Gouvernement tablent sur un ralentissement de l'inflation, **laquelle devrait passer sous le seuil des 2 % au cours de l'année 2025.**

Les dépenses de personnel devraient, elles aussi, progresser en 2024 du fait des mesures décidées au plan national.

Ainsi, au 1er janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent.

Le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point.

Dépenses en hausse, recettes peu dynamiques, la capacité d'autofinancement des collectivités sera, selon toute vraisemblance, à nouveau mise à mal en 2024.



# 4

# BUDGET PRINCIPAL

## DE LA VILLE : BILAN 2023

L'objectif de la Municipalité pour la conception du budget 2024 est de maintenir comme en 2023 une marge d'auto-financement et ce malgré l'augmentation sévère des prix de l'énergie et un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.



### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - Les recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2023

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2022.



	REALISE 2022	REALISE 2023
CHAPITRE 013 Atténuations de charges	6 761,03 €	23 440.90 €
CHAPITRE 70 Produits des services	256 241,96 €	296 895.87 €
CHAPITRE 73 Impôts et taxes	5 378 058,38 €	5 739 177.37 €
CHAPITRE 74 Dotations et participations	746 525,89 €	846 667.55 €
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion	76 607,40 €	100 529.09 €
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels	814 320,37 €	0 €
<b>TOTAL RRF</b>	<b>7 278 515,03 €</b>	<b>7 908 733.66 €</b>



**DONT XXX**



**DONT XXX**

# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

## ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ **LE CHAPITRE 013** enregistre une forte augmentation en comparaison avec le réalisé 2022, concernant les remboursements sur la rémunération du personnel. Un travail important a été engagé par le service des ressources humaines auprès de l'assureur pour récupérer une partie des salaires des agents positionnés en longue maladie et/ou en accident du travail. Des versements complémentaires sont attendus au 1er trimestre 2024.

### QUELQUES CHIFFRES :

<b>2020</b>	: 13 917,62 €
<b>2021</b>	: 3 116,43 €
<b>2022</b>	: 6 761,03 €
<b>2023</b>	: 23 440,90 €

▪ **LE CHAPITRE 70** connaît une augmentation + 40 653,85 € par rapport au réalisé 2022. Les recettes proviennent en partie des activités communales dont 35 655,09€ de produits issus des activités culturelles et 224 426,36 € pour les redevances du service périscolaires (cantines et centre de loisirs).

### QUELQUES CHIFFRES :

<b>2020</b>	: 196 452,88 €
<b>2021</b>	: 274 230,89 €
<b>2022</b>	: 256 241,96 €
<b>2023</b>	: 296 895,87 €

▪ **LE CHAPITRE 73** concernant les produits de la fiscalité des ménages est en hausse en 2023. Ce montant correspond en partie à l'allocation compensatrice de la taxe foncière versée par l'état afin d'équilibrer les pertes de ressources suite à des mesures d'exonérations. Pour l'année 2024, la loi de finance ne prévoit plus de compensation pour les collectivités.

### QUELQUES CHIFFRES :

<b>2020</b>	: 2 275 795 €
<b>2021</b>	: 2 030 185 €
<b>2022</b>	: 5 378 058,38 €
<b>2023</b>	: 5 739 177,37 €

Pour rappel, la municipalité s'est engagée tout au long du mandat à ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour préserver le pouvoir d'achat des thillaysiens.

▪ **LE CHAPITRE 74** est en augmentation de + 100 141,66€ par rapport au réalisé 2022.

On y retrouve les subventions CAF qui s'élèvent à 282 103,20 € pour l'ensemble des actions ALSH menées sur l'année 2022.

De nombreux projets ont été menés en 2023 répondant clairement aux objectifs énoncés dans le cadre de la Convention territoriale globale (Ctg). Une subvention plus importante est attendue pour 2024.

Par ailleurs, le montant concernant le fond de compensations pour les nuisances aériennes a augmenté en 2023 soit 105 672,26 € contre 84 209,87 € pour 2022.

# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

## ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ **LE CHAPITRE 75** regroupe les revenus des immeubles et jardins familiaux qui enregistre une augmentation de +23 921,69€ en 2023. Cette hausse est principalement due au travail mené par le service financier de la commune pour encadrer les paiements, les renouvellements et les impayés.

En 2024, un important travail sera mené par les services pour restructurer la gestion locative des logements communaux.

Un plan de travaux ainsi qu'une refonte administrative du mode de gestion et une réévaluation des loyers seront envisagés en cohérence avec les barèmes réglementaires. Un projet de délibération sera prochainement présenté aux membres du conseil municipal pour asseoir cette nouvelle organisation.

Le règlement des jardins familiaux est en cours de refonte. L'idée est de sécuriser leur utilisation et de sensibiliser les locataires au respect de l'environnement et à la transition écologique. Ce projet sera également présenté aux membres du conseil municipal lors courant 2024.

### QUELQUES CHIFFRES :

**2021 : 77 729.26 €**

**2022 : 76 607,40 €**

**2023 : 100 529.09 €**

▪ **LE CHAPITRE 77** n'enregistre aucune recette au titre de l'année 2023. Aucune vente n'a été faite sur cet exercice.



### CONCLUSION :

Les recettes de fonctionnement enregistrées au titre de l'année 2023 s'élèvent à **7 908 733.66 €** contre 7 200 000 € budgété.

C'est un résultat positif malgré un chapitre 77 à 0 €.

# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

## 2 - Les principales dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2023

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables avec une légère augmentation sur 2023 en raison du coût élevé de l'énergie et des matières premières impactant ainsi notre budget.

	<b>REALISE 2022</b>	<b>REALISE 2023</b>
<b>CHAPITRE 011</b> Charges à caractère général	2 155 332,20 €	2 156 239.16 €
<b>CHAPITRE 012</b> Charges de personnel	3 168 327,12 €	3 315 740.53 €
<b>CHAPITRE 014</b> Atténuation de produits	52 503,00 €	47 053.00 €
<b>CHAPITRE 65</b> Autres charges de gestion courante	393 464,30 €	403 516.88 €
<b>CHAPITRE 66</b> Charges financières	129 183,66 €	128 253.33 €
<b>CHAPITRE 67</b> Charges exceptionnelles	413.24 €	91.24 €
<b>CHAPITRE 68</b> Dotations aux amortissements	0,00 €	532 128.37 €
<b>TOTAL RRF</b>	<b>5 899 223,52 €</b>	<b>6 583 022.51 €</b>



# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

## ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

**•LE CHAPITRE 011 :** Ce chapitre concerne les charges à caractère général portant sur le fonctionnement de l'institution et des services.

Les dépenses restent relativement stables au titre de l'année 2023 et ce malgré l'augmentation du coût de l'énergie ou de certaines prestations de service.

Le montant enregistré au 31/12/2023 s'élève à 2 156 239,16 € contre 2 155 332,20 € pour le réalisé 2022.

Toute l'année, la commune est restée vigilante quant aux dépenses engagées et ce malgré l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale.

S'ajoute à cette situation, une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines : alimentation, déchets, produits (nettoyage...), fournitures, matières premières, prestations... tous les achats et contrats engagés par la commune sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

C'est pourquoi, dès l'arrivée du Directeur des services techniques, une refonte de l'organisation des services techniques a été menée afin d'engager plus d'actions en régie et limiter les interventions par les entreprises.

C'est dans cette dynamique de travail que les prévisions budgétaires 2024 ont été revues à la baisse s'agissant du chapitre 011.



# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

## ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ **LE CHAPITRE 014** correspond au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC, a pour objectif de créer une solidarité financière pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires. Cette année, il est constaté une baisse importante du montant de - 28 976€ par rapport au réalisé 2022.

▪ **LE CHAPITRE 65** correspond aux autres charges de gestion courante. Les dépenses sont en légère hausse. Le montant budgété pour 2023 s'élevait à 427 230€. Seuls 403 516.88 € ont été dépensés au 31/12/2023.

En 2023, la commune avait voté une enveloppe globale d'un montant de 71 700 € au titre des subventions à allouer aux associations culturelles et sportives de la ville. La totalité de la somme a été versée.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite restructurer la vie associative sur le territoire en augmentant notamment, l'enveloppe des subventions allouées aux associations, pour un montant total de 90 000€.

C'est dans cette perspective qu'un projet de règlement cadrant la vie associative du territoire sera prochainement présenté aux membres du conseil municipal.

▪ **LE CHAPITRE 66** est en baisse.

Le capital de la dette payé en 2023 s'élève à 493 321.71 € contre 512 583,55 € en 2022.

Les intérêts de la dette payés en 2023 s'élèvent à 128 253.33 €.

▪ **LE CHAPITRE 67** correspond à des charges diverses. Cette année la commune n'a pas eu besoin de régulariser de dossier, mis à part quelques remboursements de frais de carburants.

▪ **LE CHAPITRE 42** correspond aux opérations d'ordre de cessions d'immobilisation avec une ouverture automatique des crédits en M14 (ancien référentiel de gestion et comptable). Au titre de l'année 2023, elles s'élèvent à 532 128.37€.

## EN RÉSUMÉ :

pour l'année 2023, pour la section de fonctionnement :

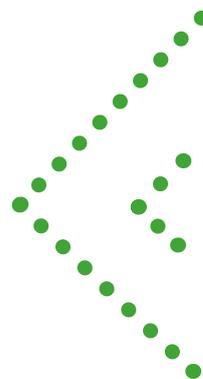
- **EN DÉPENSE**, le BP 2023 prévoyait 7 200 000 €.

Or, les dépenses réalisées s'élèvent à **6 583 022.51 €** (ce résultat comprend le chapitre 042 « opérations d'ordre » qui correspond aux amortissements et aux opérations de cessions d'immobilisations (pour 532 128.37 €).

- **EN RECETTE**, le BP 2023 prévoyait 7 200 000 €. Or, les recettes perçues s'élèvent à **7 908 733.66 €**.

Ce qui nous donne **un résultat positif provisoire d'exercice de + 1 325 711.15€**.

Une marge d'auto-financement est donc dégagée grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.



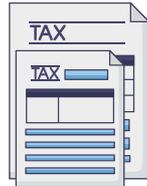
# 4

# BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2023

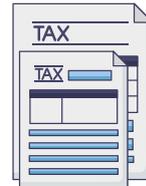
## 3 - LA FISCALITÉ

**RAPPEL**  
DES TAUX 2023 :



**TAXE FONCIÈRE**  
PROPRIÉTÉS BÂTIES

**33.35 %**



**TAXE FONCIÈRE**  
PROPRIÉTÉS  
NON BÂTIES

**48.33 %**

## B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les dépenses d'investissement

En 2023, plusieurs dépenses d'investissement ont été engagées telles que :



**INSTALLATION DU**  
**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**210 K€**



**RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE**  
Phase 1

**250 K€**



**TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIES**  
Chemin des sœurs colombes,  
Avenue Pasteur, Rue Pascal...

**200 K€**



**ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**44 K€**



**RÉFECTION ÉCLAIRAGE DU GYMNASÉ**  
Partie terrain en LED

**26 K€**

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2023 s'élèvent à  
2 050 000 € pour un réalisé de 1 297 270.90 €.

# 4

# BUDGET PRINCIPAL

## DE LA VILLE : BILAN 2023

### 2 - Les recettes d'investissement

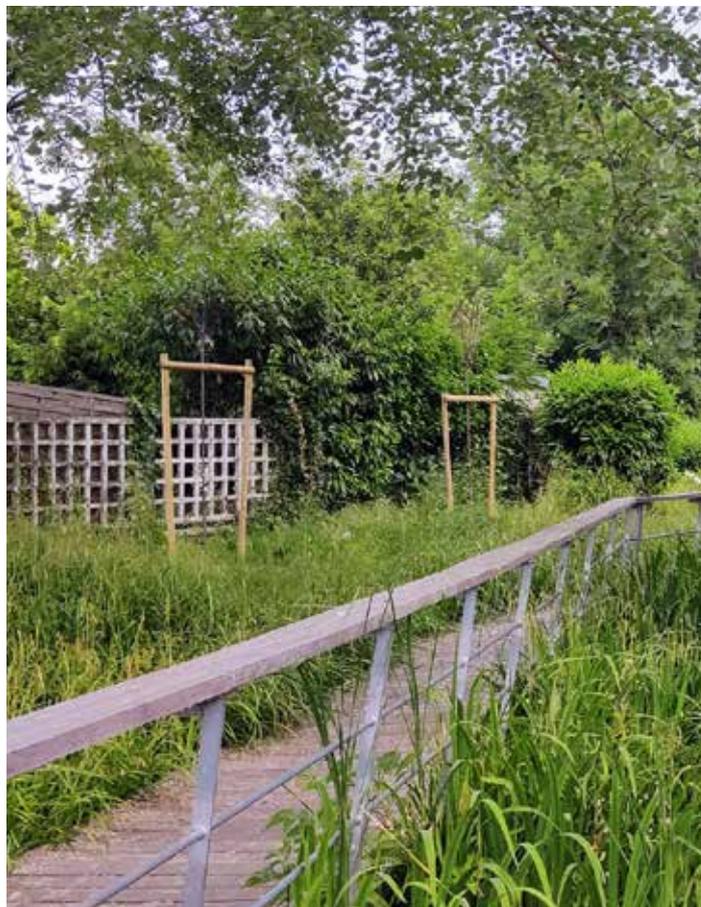
Les recettes d'investissement budgétisés pour l'année 2023 s'élevaient à 2 050 000.00 € réparties comme suit :

- L'excédent d'investissement reporté de 820 179.47 € ;
- Dotations, fonds divers et réserves : 550 692.16 € ;
- De l'amortissement d'un montant de 532 128.37 € ;
- Subventions d'investissement perçues : 147 000 € ;

Les recettes perçues pour l'année 2023 s'élèvent à 2 000 201.08 € au 31/12/2023.

Ce qui nous donne un résultat positif provisoire d'exercice de 702 930.18 €.

(Mode de calcul : Recettes perçues - Dépenses réelles).



### 3 - La structure de la dette communale

Au vu de la gestion maîtrisée et responsable de la dette communale, il n'est pas prévu d'emprunter pour la réalisation des projets d'investissements pour l'année 2024.

« L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Compte tenu du fait que la commune n'a pas emprunté depuis 2019, le niveau de l'endettement est en baisse constante depuis cette date.

Il atteint malgré tout un montant de 5,51M€ ce qui, rapporté au nombre d'habitants, est d'un niveau très nettement supérieur au niveau moyen des communes de même strate démographique en Ile-de-France (1 191€/ hab. contre 655€/hab).

Le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement est de 0,85. Il s'éloigne, depuis 2021, du seuil critique de 1. »

extrait de l'analyse financière 2018 - 2022 établie par la trésorerie principale de Garges les Gonesse.

# 5

# LES ORIENTATIONS

## DU BUDGET PRIMITIF 2024

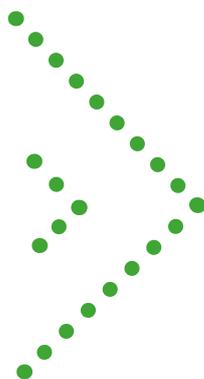
Le budget 2024 devra répondre à la feuille de route de la mandature.

Dans cette perspective, il s'agira en 2024 d'organiser le budget autour de plusieurs axes fondamentaux :

- Un maintien des efforts réalisés concernant les dépenses de fonctionnement malgré les difficultés que le pays rencontre avec notamment la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.
- Suivi et coordination du programme pluriannuel d'investissement adopté dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration.

Cet outil permettra de stabiliser les dépenses d'investissement en poursuivant l'ambition de la municipalité d'améliorer le cadre de vie des thillaysiens et de renforcer le service public.

- Garder une vigilance accrue face aux contraintes économiques qui pèsent sur les finances locales et poursuivre la recherche de subventions.
- Stabilité des impôts directs.



## A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Malgré la poussée inflationniste qui affecte très fortement l'évolution des dépenses, la Ville réitère sa politique volontariste en faveur de l'investissement grâce à une recherche efficace de recettes et à la préservation de l'autofinancement par des mesures de sobriété budgétaire.

L'année 2024 verra la poursuite d'un ambitieux programme de travaux portés par l'équipe municipale lié à des besoins structurels importants sur le territoire de la commune en matière d'environnement, de cadre de vie et de préservation du patrimoine.

## DES INVESTISSEMENTS POUR UN CADRE DE VIE REVITALISÉ :

**Près d'1,9 millions d'euros** hors remboursement de la dette et écritures d'ordre seront utilisés pour les grands chantiers et projets. La prévision budgétaire 2024 concernant le remboursement en capital de la dette est estimée à **530K€**.



## VOIRIE

Plan de voirie - Phase 1

400 K€



## SÉCURITÉ

Installation d'un poste de Police Municipale

180 K€

Déploiement de la vidéosurveillance

205 K€

Sécurisation des écoles

63 K€



## CADRE DE VIE

Eclairage public en full led phase 1

185 K€

Toiture du Gymnase

50 K€

Phase 2 du cimetière

155 K€

Réhabilitation de l'espace Leyder

70 K€

Réhabilitation des logements communaux phase 1

45 K€

Installation des services techniques administratifs

150 K€

# 5

# LES ORIENTATIONS

## DU BUDGET PRIMITIF 2024

### COMMENT SERONT FINANCÉS CES INVESTISSEMENTS ?

Un virement de la section de fonctionnement de **390K€**.

Il correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer ses investissements sur ses fonds propres.

#### • LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Elles sont estimées à **530K€** pour l'exercice 2024. L'application du nouveau plan comptable M57, à compter du 1er janvier 2023, impose un amortissement des biens au « prorata temporis » et non en annuités pleines comme auparavant. Néanmoins, l'application de cette règle ne remet pas en cause les plans d'amortissement en cours.

#### • LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS :

Elles sont constituées essentiellement :  
– Du FCTVA (*fonds de compensation de la TVA*) estimé à **150K€** pour 2024,

– De la taxe d'aménagement estimé à **500K€** pour 2024.

#### • LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

L'inscription budgétaire est ainsi portée à **285 000 €** pour l'exercice 2024 représentant environ 10% de financement externes.

Ces financements proviennent essentiellement de l'Etat dans le cadre de la DETR / DSIL ou Fonds verts ainsi que de la Région et du Département.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt. L'objectif affiché de la municipalité est de ne pas recourir à l'emprunt pour l'exercice 2024.



## B - LES PROJETS 2024 À DESTINATION DU PERSONNEL

La commune poursuit en 2024, les projets ambitieux à destination du personnel communal engagé depuis le début du mandat.

La mise en œuvre du projet d'administration a permis d'adopter un agenda social pluriannuel qui servira de boussole dans la conduite du changement et la transformation de la collectivité.

Plusieurs recrutements seront opérés en 2024 : Policiers municipaux, secrétaire polyvalente, points écoles, un technicien informatique et un responsable urbanisme.

Pour 2024, le RIFSEEP sera mis en place conformément au projet d'administration : les préalables administratifs seront finalisés au 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) et la participation obligatoire des employeurs seront des dossiers clôturés en 2024.

L'année 2024 sera marquée également par le cadrage du télétravail, la mise en place du CPF pour les agents et d'un dispositif d'accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi, le budget formation du personnel a été augmenté pour permettre la montée en compétences des collaborateurs et asseoir la fonction managériale de la collectivité.



## 6

## ANNEXE

## PROJECTION SECTION D'INVESTISSEMENT 2024



BUDGET PRIMITIF 2024 : COMMUNE DE LE THILLAY  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	PROPOSITION 2024
<b>MAIRIE</b>	<b>16 500,00 €</b>
DIVERS MOBILIERS	1 500,00 €
DECORATION LUMINEUSE DE NOEL	15 000,00 €
<b>CENTRE ADOS</b>	<b>1 000,00 €</b>
DIVERS MOBILIERS	1 000,00 €
<b>CENTRE DE LOISIRS</b>	<b>3 000,00 €</b>
DIVERS TRAVAUX	3 000,00 €
<b>EGLISE - CIMETIERE</b>	<b>180 000,00 €</b>
PROCESSUS DE REPRISE DE CONCESSION	15 000,00 €
REHABILITATION CIMETIERE PHASE 2	155 000,00 €
INSTALLATION ELECTRICITE EGLISE	10 000,00 €
<b>SECURITE</b>	<b>421 000,00 €</b>
FOURNITURE ET POSE DE CAMERA VP	205 000,00 €
INSTALLATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE	180 000,00 €
MISE AUX NORMES DES EXTINGCTEURS	9 000,00 €
MISE EN SECURITE INSTALLATION ALARMES	10 000,00 €
ACHAT CAPTEURS C02	5 000,00 €
FRAIS D'ETUDES - ACCOMPAGNEMENT ECONEX	12 000,00 €
<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>	<b>16 000,00 €</b>
TRAVAUX DIVERS	10 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL OFFICE	6 000,00 €
<b>ECOLE DU CENTRE</b>	<b>18 000,00 €</b>
TRAVAUX DIVERS	10 000,00 €
DIVERS MOBILIERS	5 000,00 €
INSTALLATION ALARME PPMS	3 000,00 €
<b>ECOLE DES VIOLETTES</b>	<b>53 000,00 €</b>
TRAVAUX DIVERS	45 000,00 €
INSTALLATION ALARME PPMS	3 000,00 €
DIVERS MOBILIERS	5 000,00 €
<b>ECOLE DES GRANDS CHAMPS</b>	<b>18 000,00 €</b>
TRAVAUX DIVERS	10 000,00 €
DIVERS MOBILIERS	5 000,00 €
INSTALLATION ALARME PPMS	3 000,00 €
<b>SALLE DES FETES PIERRE LEYDER</b>	<b>86 000,00 €</b>
REHABILITATION DE L'ESPACE LEYDER	70 000,00 €
ACHAT FRIGO	1 000,00 €
ACHAT MATERIEL SCENIQUE	15 000,00 €
<b>ATELIERS MUNICIPAUX - CTM</b>	<b>270 000,00 €</b>
ACHAT OUTILLAGE : ponceuse, aspirateur d'atelier, taille haie etc...	10 000,00 €
AMENAGEMENT ST ADMIN ET PM	20 000,00 €
REHABILITATION DES ST ADMIN	150 000,00 €
ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES	50 000,00 €
ACHAT MONTE CHARGE + ELEVEUR + COMPRESSEUR	40 000,00 €
<b>GYMNASE - STADE</b>	<b>55 000,00 €</b>
TRAVAUX TOITURE	50 000,00 €
FOURNITURES DIVERSES	5 000,00 €
<b>VOIRIES</b>	<b>784 000,00 €</b>
MO ETUDE REFECTION RUE DES ECOLES	30 000,00 €
RAR TRAVAUX DIVERS SUR LA VOIRIE : REFECTION TOTALE AVENUE PASTEUR	108 000,00 €
MATERIALISATION DU STATIONNEMENT	10 000,00 €
SECURISATION ECOLE GRANDS CHAMPS - POSE BARRIERES	18 000,00 €
OPERATION REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC - PHASE 1	185 000,00 €
CREATION ECLAIRAGE PUBLIC SENTIER COURBEANTE BESSIERES	10 000,00 €
POSE CANDELABRE AVENUE DES VIOLETTES ET REMPLACEMENT CANDELABRES	15 000,00 €
REFECTION AVENUE HENRI DUNANT	400 000,00 €
ETUDE MO - DIAG VOIRIE - PPI VOIRIE	8 000,00 €
<b>ESPACES VERTS</b>	<b>27 000,00 €</b>
TRAVAUX DIVERS	5 000,00 €
AMENAGEMENT DES ENTrees DE VILLE ET RONDS POINTS	22 000,00 €
<b>LOGEMENTS COMMUNAUX</b>	<b>50 000,00 €</b>
REHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX PHASE 1	50 000,00 €
<b>COMMUNICATION ET SYSTEME D'INFORMATION</b>	<b>30 000,00 €</b>
ACHAT TELEPHONIE ET INFRASTRUCTURES SI	10 000,00 €
PANNEAUX AFFICHAGE ET OUTILS COM	20 000,00 €
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>530 000,00 €</b>
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 558 500,00 €</b>



## BUDGET PRIMITIF 2024 : COMMUNE DE LE THILLAY

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	PROPOSITION 2024
<b>SUBVENTION</b>	<b>285 000,00 €</b>
<i>SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES/ REGIONALES/ FONDS VERTS</i>	285 000,00 €
<b>HORS OPERATION</b>	<b>2 273 500,00 €</b>
<i>EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE</i>	702 930,18 €
<i>FCTVA</i>	150 000,00 €
<i>TAXE D'AMENAGEMENT</i>	500 000,00 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE</i>	<b>390 569,82 €</b>
<i>Opérations d'ordre et Amortissement provision antérieure</i>	530 000,00 €
	<b>2 558 500,00 €</b>





[www.mairie-le-thillay.fr](http://www.mairie-le-thillay.fr)

